

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

**Délibération  
n° 2007.11.402**

**Participation pour la  
réalisation de  
logements locatifs  
publics dans le  
cadre du Plan de  
Cohésion Sociale -  
Opération du Petit  
Vouillac sur la  
commune de Gond  
Pontouvre**

**LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

**Excusé(s) :**

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

**Excusé(s) représenté(s) :**

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITATRapporteur : **Monsieur CHARRIER****PARTICIPATION POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS DANS LE CADRE DU PLAN DE COHESION SOCIALE - OPERATION DU PETIT VOUILLAC SUR LA COMMUNE DE GOND PONTOUVRE**

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt locatif à usage social).

L'opération « Petit Vouillac » comptera dans sa globalité, 53 logements PLUS dont 41 PLUS dédiés à la reconstitution de l'offre ORU et 12 PLUS à la production nouvelle PCS (Plan de cohésion sociale). Le foncier est acquis et viabilisé par la commune de Gond Pontouvre. L'opérateur en charge de la construction de ces 12 PLUS-PCS est LE FOYER SA.

Le règlement de participation de la ComAGA adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition-viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements.

Il est proposé d'attribuer, conformément au règlement de participation de la ComAGA, 70% de la participation ComAGA à la commune pour l'acquisition-viabilisation soit 33 600 € et 30% à LE FOYER SA soit 14 400 € pour la réalisation des logements.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 24 octobre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 5 novembre 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement par la ComAGA de 33 600 € à la commune de Gond-Pontouvre au titre de la participation à l'acquisition-viabilisation du foncier pour la partie de l'opération « Petit Vouillac » consacrée à la production « PCS » et de 14 400 € à LE FOYER SA pour la construction des logements.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention entre la commune de Gond-Pontouvre et LE FOYER SA.

**D'INSCRIRE** les dépenses au budget principal– article 20414 sous-fonction 70 pour le versement à la commune et article 2042 sous-fonction 70 pour LE FOYER SA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :****Reçu à la Préfecture de la Charente le :****26 novembre 2007****Affiché le :****27 novembre 2007**

